

Association Regards Cauchois
n° 1 Rue Jeanne Armand Colin
76460 Saint Valery en Caux

Règlement du Salon de la Carte Postale et toutes Collections

- 1- Le salon se tiendra le **21 Avril 2024** , Il est ouvert aux professionnels et aux particuliers
- 2- L'association détermine les types de collections qui peuvent être retenus; cartes postales monnaies – timbres – livres – voitures de collections – bibelots – capsules ...
- 3- Les inscriptions doivent être **accompagnées d'un titre de paiement** . Celles qui ne comportent pas de paiement ne seront pas enregistrées. Les inscriptions se feront dans l'ordre des réservations. Les chèques seront encaissés après la date du salon.
- 4- Les exposants retenus pourront s'installer de 7h00mn à 8h30mn et s'engage à rester à leur stand jusqu'à 17h00mn .
- 5- Il est interdit de modifier la disposition des tables et d'ajouter des tables personnelles sans l'accord de l'organisateur. Seuls seront acceptés les présentoirs de dimensions raisonnables.
- 6- Toute défection devra être signalée par courrier 15 jours avant la manifestation pour prétendre à un remboursement.
- 7- L'association se réserve le droit de refuser toute demande de participation ou d'exclure tout exposant qui troublerait l'étiquette du salon sans qu'il puisse être réclamé aucune indemnité que ce soit .
- 8- L'association décline toutes responsabilités en cas de litige entre un exposant et les polices diverses. Il en est de même en cas de mensonges, falsifications et tricheries. L'exposant est garant de l'origine de ses biens.
- 9- Les collections représentées par les exposants sont sous leur entière responsabilité. Aucun recours ne pourra être engagé en cas de vol.
- 10- En cas d'annulation de la manifestation pour cas de force majeure. La responsabilité de l'association se limite au strict remboursement des sommes perçues pour les réservations .
- 11- Les exposants s'engagent à respecter les règles de sécurité liés aux locaux (en particulier ne pas obstruer les issues de secours).
- 12- Il est interdit de fumer dans la salle sous peine de se voir prié de quitter les lieux immédiatement.
- 13- **Un nombre maxi de six tables pour chaque exposant sera accepté.**
- 14- La participation au salon implique l'acceptation du présent règlement.

L'organisateur

Tois Rémy

Le président

Romain Yves